



Mairie d'Avrieux
Compte rendu du Conseil municipal
Séance du 27 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 mai à 18h00, le Conseil municipal dûment convoqué le 19 mai 2025 s'est réuni en séance publique ordinaire à la salle de réunion de la mairie d'Avrieux sous la présidence de Monsieur Jean-Marc BUTTARD.

Secrétaire de séance : Madame Marie-Annick BLONDON

Nombre de membres en exercice : 10

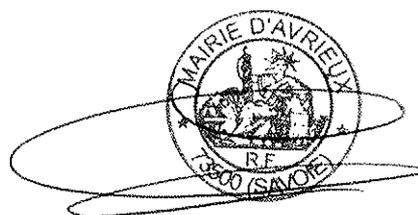
Dossiers soumis à délibération du Conseil :

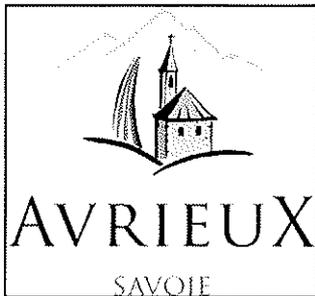
N°	Votes	Pour	Contre	Abstentions
	Approbation du procès-verbal du 07/04/2025	10		
Régie Electrique				
028	Création d'un Syndicat à Vocation Unique (SIVU) intercommunal d'électricité de Haute Maurienne	10		
029	Poursuite de l'adhésion au Groupement d'Intérêt Public ayant pour objet l'acquisition de dispositifs de comptage communicants	10		
Ressources humaines				
030	Instauration de l'indemnité pour travail dominical régulier	10		
031	Création d'un poste de renfort saisonnier pour la Redoute Marie-Thérèse	10		
Affaires générales				
032	Approbation du choix du délégataire et de la convention DSP « Gamelle du Soldat »	10		
033	Fonctionnement de la Redoute Marie-Thérèse saison estivale 2025	10		
034	Décision modificative n°1 budget communal	10		
035	Vente de fleurs	10		
Affaires foncières				
036	Location précaire ancien local bibliothèque	10		
037	Dossier la Haute Rénette	10		
038	Régularisation foncière parcelle A366	10		

Délibérations visibles dans leur intégralité sur le site www.avrieux.com

Fait à Avrieux, le 06 juin 2025

Le Maire,
Jean-Marc BUTTARD





N°2025-D-028

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'AVRIEUX**

Séance du 27 mai 2025

Le vingt sept mai deux mille vingt-cinq, à 18 h 00

Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc Buttard, Maire

La convocation a été envoyée en date du 19 mai 2025.

Présents : Christine Bellissand - Jean-Claude Blondon - Marie-Annick Blondon - Jean-Marc Buttard - Mellissa Guiguet - Christian Sacchi - Fabienne Sacchi

Absents : Cédric Gueho (procuration à Jean-Claude Blondon)
Adrien Kempf (procuration à Marie-Annick Blondon)
Pascal Robin (procuration à Jean-Marc Buttard)

Madame Marie-Annick Blondon a été désignée secrétaire de séance.

**NOMBRE DE
MEMBRES
EN EXERCICE : 10**

PRESENTS : 07

VOTANTS : 10

POUR : 10

CONTRE : 0

**Création d'un Syndicat à Vocation Unique (SIVU) intercommunal
d'électricité de Haute-Maurienne**

M. le Maire rappelle au Conseil municipal que face aux défis techniques, organisationnels, administratifs et financiers auxquels doivent faire face les communes qui portent la compétence de distribution d'énergie électrique à travers leur régie ; les régies d'électricité communales de Haute Maurienne (AUSSOIS, AVRIEUX, BESSANS, BONNEVAL-SUR-ARC et VILLARODIN-BOURGET) se sont rapprochées pour envisager la création d'une structure intercommunale.

La création de cet établissement public devra permettre de mutualiser les services actuels des régies d'électricité et de développer de nouvelles compétences.

M. le Maire rappelle que chaque commune devra se prononcer que la création de cette structure, ses statuts, son périmètre et son mode de fonctionnement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le principe de création d'un SIVU pour la distribution d'énergie électrique sur son territoire
- **ACCEPTE** le principe d'adhésion de la commune d'Avrieux à ce SIVU à compter de sa date de création par Mme la Préfète du département de la Savoie.
- **S'ENGAGE**, après l'approbation des statuts du SIVU et de l'élection des représentants d'Avrieux au conseil d'administration de ce SIVU lors d'un prochain conseil municipal, à demander à Mme la Préfète du département de la Savoie de prendre l'arrêté de création du Syndicat Intercommunal d'électricité de Haute-Maurienne.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an ci-dessus.

« Pour extrait conforme au registre »

Le Maire,
Jean-Marc BUTTARD

La secrétaire de séance
Marie-Annick BLONDON

Blondon





N°2025-D-029

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'AVRIEUX**

Séance du 27 mai 2025

Le vingt sept mai deux mille vingt-cinq, à 18 h 00

Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc Buttard, Maire

La convocation a été envoyée en date du 19 mai 2025.

Présents : Christine Bellissand - Jean-Claude Blondon - Marie-Annick Blondon - Jean-Marc Buttard - Mellissa Guiguet - Christian Sacchi - Fabienne Sacchi

Absents : Cédric Gueho (procuration à Jean-Claude Blondon)
Adrien Kempf (procuration à Marie-Annick Blondon)
Pascal Robin (procuration à Jean-Marc Buttard)

Madame Marie-Annick Blondon a été désignée secrétaire de séance.

**NOMBRE DE
MEMBRES
EN EXERCICE : 10**

PRESENTS : 07

VOTANTS : 10

POUR : 10

CONTRE : 0

**POURSUITE DE L'ADHESION AU GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC AYANT POUR
L'OBJET L'ACQUISITION DE DISPOSITIFS DE COMPTAGE COMMUNICANTS**

M. le Maire rappelle la délibération n° 26/2015 du 13 avril 2015 qui autorise l'adhésion de la Régie d'électricité d'Avrieux au Groupement d'Intérêt Public (GIP) ayant pour objet l'acquisition de dispositifs de comptage communicant.

Ce GIP, créé par arrêté le 1^{er} février 2016, a pour objet d'exercer une activité de centrale d'achat entre Enedis, SEI et les ELD membres. Il permet d'organiser les procédures de passation des marchés publics et de conclusion des accords-cadres en vue de l'acquisition de dispositifs de comptage au nom et pour le compte de ses membres. Chacun des membres, pour ce qui le concerne, signe le marché et suit son exécution. Le GIP permet ainsi aux ELD et à SEI de bénéficier de conditions financières similaires à Enedis pour l'approvisionnement en matériels de comptage, conformément au souhait de la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) (délibération du 11/02/2010).

Ayant été créé pour une durée de 10 ans, sa dissolution serait de fait actée le 31 janvier 2026.

Le Conseil d'Administration du GIP (instance du 03/04/2024) a officiellement demandé l'instruction :

- du renouvellement pour les matériels de marché de masse (Linky G3)
- de l'élargissement aux matériels du marché d'affaires (Linky Pro et BIP)

Le Conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

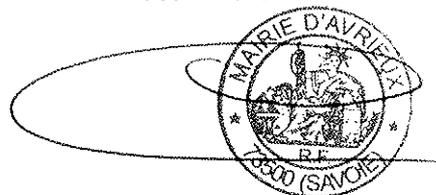
- **APPROUVE** la poursuite de la Régie d'électricité d'Avrieux au GIP dans son renouvellement, pour l'acquisition de dispositifs de comptage communicant,
- **AUTORISE** le Maire à signer la nouvelle convention constitutive du GIP à l'issue de l'AG prévue en juin 2025 approuvant la prolongation du GIP.

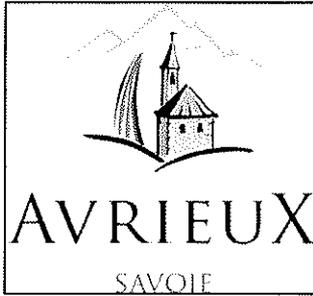
Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus.

« Pour extrait conforme au registre »

Le Maire,
Jean-Marc BUTTARD

La secrétaire de séance
Marie-Annick BLONDON





N°2025-D-030

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'AVRIEUX**

Séance du 27 mai 2025

Le vingt sept mai deux mille vingt-cinq, à 18 h 00

Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc Buttard, Maire

La convocation a été envoyée en date du 19 mai 2025.

Présents : Christine Bellissand - Jean-Claude Blondon - Marie-Annick Blondon - Jean-Marc Buttard - Mellissa Guiguet - Christian Sacchi - Fabienne Sacchi

Absents : Cédric Gueho (procuration à Jean-Claude Blondon)
Adrien Kempf (procuration à Marie-Annick Blondon)
Pascal Robin (procuration à Jean-Marc Buttard)

Madame Marie-Annick Blondon a été désignée secrétaire de séance.

**NOMBRE DE
MEMBRES
EN EXERCICE : 10**

PRESENTS : 07

VOTANTS : 10

POUR : 10

CONTRE : 0

Instauration de l'indemnité pour travail dominical régulier

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code général de la fonction publique,
Vu le Décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 modifié,
Vu le Décret n° 2002-857 du 3 mai 2002,
Vu l'arrêté du 15 décembre 2023 modifiant l'arrêté du 3 mai 2002 fixant les taux et les modalités d'attribution de l'indemnité pour travail dominical régulier,
Vu l'avis du comité social territorial en date du 15/05/2025
Vu les crédits inscrits au budget.

M. le Maire propose de prendre en compte la spécificité du travail de certains agents étant amenés à exercer leurs fonctions régulièrement le dimanche.

Les agents assurant au moins dix dimanches par an de travail dominical normal, à l'exclusion des jours fériés, dimanches de Pâques et de Pentecôte.

Les montants annuels, sont les suivants :

Pour 10 dimanches	Majoration du 11^{ème} au 18^{ème} dimanche	Majoration à partir du 19^{ème} dimanche
1075,05€	54,93€	54,93€

A partir de 10 bénéficiaires potentiels, cette indemnité nécessite l'existence d'instruments automatisés de décompte du temps de travail dans la collectivité.

Cette indemnité n'est pas cumulable avec les IHTS ni avec l'indemnité pour service de jour férié.

Cette indemnité est cumulable avec le RIFSEEP.

BÉNÉFICIAIRES

Agents titulaires et stagiaires relevant du cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine.
Cette indemnité pourra être étendue aux agents contractuels de droit public de la commune sur les mêmes bases que celles applicables aux fonctionnaires des grades de référence.

PERIODICITE DE VERSEMENT

Cette indemnité sera versée annuellement.

DATE D'EFFET

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au : 27/05/2025

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- **D'INSTAURER** l'indemnité forfaitaire pour travail dominical régulier
- **DIT** que les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus.

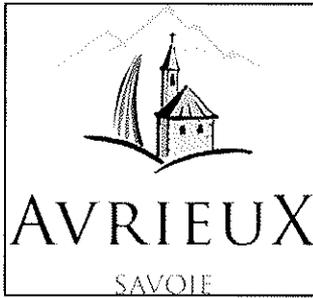
« Pour extrait conforme au registre »

Le Maire,
Jean-Marc BUTTARD

La secrétaire de séance
Marie-Annick BLONDON







N°2025-D-031

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'AVRIEUX**

Séance du 27 mai 2025

Le vingt sept mai deux mille vingt-cinq, à 18 h 00

Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc Buttard, Maire

La convocation a été envoyée en date du 19 mai 2025.

Présents : Christine Bellissand - Jean-Claude Blondon - Marie-Annick Blondon - Jean-Marc Buttard - Mellissa Guiguet - Christian Sacchi - Fabienne Sacchi

Absents : Cédric Gueho (procuration à Jean-Claude Blondon)
Adrien Kempf (procuration à Marie-Annick Blondon)
Pascal Robin (procuration à Jean-Marc Buttard)

Madame Marie-Annick Blondon a été désignée secrétaire de séance.

**NOMBRE DE
MEMBRES
EN EXERCICE : 10**

PRESENTS : 07

VOTANTS : 10

POUR : 10

CONTRE : 0

**EMBAUCHE DU PERSONNEL SAISONNIER - ETE 2025
Fort de la Redoute Marie-Thérèse**

M. le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité d'embaucher une personne saisonnière pour une période variable, afin d'assurer l'accueil et les visites au fort de la Redoute Marie-Thérèse.

Le recrutement d'agents se fera comme suit :

1 personne inscrite à l'ANPE, à savoir :

- du 1^{er} juillet au 31 août 2025 et pendant le week-end des journées du Patrimoine et des 200 ans du Fort qui se tiendra les 19, 20 et 21 septembre 2025 (ind brut : 367 – ind majoré : 366)

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité...

- **DECIDE** d'embaucher un agent de façon temporaire et saisonnière pour assurer l'accueil et les visites au fort de la Redoute Marie-Thérèse.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer le contrat de travail à intervenir avec l'agent.
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2025.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus.

« Pour extrait conforme au registre »

Le Maire,
Jean-Marc BUTTARD

La secrétaire de séance
Marie-Annick BLONDON





N°2025-D-032

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'AVRIEUX**

Séance du 27 mai 2025

Le vingt sept mai deux mille vingt-cinq, à 18 h 00

Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc Buttard, Maire

La convocation a été envoyée en date du 19 mai 2025.

Présents : Christine Bellissand - Jean-Claude Blondon - Marie-Annick Blondon - Jean-Marc Buttard - Mellissa Guiguet - Christian Sacchi - Fabienne Sacchi

Absents : Cédric Gueho (procuration à Jean-Claude Blondon)
Adrien Kempf (procuration à Marie-Annick Blondon)
Pascal Robin (procuration à Jean-Marc Buttard)

Madame Marie-Annick Blondon a été désignée secrétaire de séance.

**NOMBRE DE
MEMBRES
EN EXERCICE : 10**

PRESENTS : 07

VOTANTS : 10

POUR : 10

CONTRE : 0

Approbation du choix du délégataire et de la convention de délégation de service public pour l'exploitation de l'espace de petite restauration « La Gamelle du Soldat » de la Redoute Marie-Thérèse

Monsieur le Maire :

Rappelle au Conseil municipal sa délibération n° 2024D076 en date du 19 décembre 2024 par laquelle il a engagé une procédure de publicité et de mise en concurrence simplifiée pour la délégation de service public de l'exploitation de l'espace de petite restauration « La Gamelle du Soldat » de la Redoute Marie-Thérèse, conformément à l'article L.1411-12 du Code Général des Collectivités territoriales.

Rappelle aux membres du Conseil municipal les différentes étapes de la procédure, à savoir :

- l'insertion d'un avis d'appel dans un journal d'annonces légales (le Dauphiné libéré en date du 09/01/2025), ainsi que sur le profil d'acheteur de la commune, à l'adresse <http://marchespublics.ledauphine-legales.com> pour recueillir des offres concurrentes ;
- l'examen des offres reçues ;
- les discussions et négociations menées avec les candidats.

Expose qu'il ressort de l'offre :

- que Madame Laurène BOULEZ présente l'expérience nécessaire pour assurer l'exploitation de l'espace petite restauration de la Redoute Marie-Thérèse,
- que le candidat s'engage à assurer l'ensemble des missions demandées par la Commune (prestations de petite restauration, snacking et café-organisation d'animations, nettoyage et entretien de la cour intérieure et des sanitaires de la Redoute ainsi que la gestion complète du nettoyage des toilettes du parking et de leur alimentation en produits sanitaires,
- que sa proposition financière est conforme aux objectifs fixés par la Commune.

Indique qu'au terme de cette procédure, il appartient désormais au Conseil municipal d'approuver le choix du délégataire qu'il propose et le projet de convention de délégation de service public.

Propose de retenir Madame Laurène BOULEZ comme délégataire de service public pour l'exploitation de l'espace de petite restauration « La Gamelle du Soldat » de la Redoute Marie-Thérèse, sa proposition correspondant aux attentes de la Commune.

Présente et donne lecture du projet de convention de délégation de service public.

Invite le Conseil Municipal à approuver :

- le choix de Madame Laurène BOULEZ, en tant que délégataire de l'espace de petite restauration « La Gamelle du Soldat » de la Redoute Marie-Thérèse ;
- le projet de convention de délégation de service public et ses annexes à conclure avec le délégataire ;
- le projet de politique tarifaire proposée par Madame Laurène BOULEZ.

Vu les articles L.1410-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération en date du 19 décembre 2024 par laquelle la Commune a décidé d'approuver le principe d'une délégation de service public pour l'exploitation de l'espace de petite restauration « La Gamelle du Soldat » de la Redoute Marie-Thérèse,

Vu le rapport de la Commission de délégation de service public portant sur les candidatures et les offres,

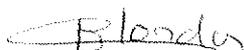
Vu le rapport de M. le Maire établi conformément aux dispositions de l'article L.1411-5 du Code général des collectivités territoriales, présentant les motifs du choix du candidat et l'économie générale du contrat,

Vu le projet de contrat de délégation de service public et ses annexes,
Considérant que le Conseil municipal se prononce sur le choix du délégataire et le contrat de délégation deux mois au moins après la saisine de la commission prévue à l'article L.1411-5 du Code général des collectivités territoriales décide par 10 voix,

- **D'APPROUVER** le choix de retenir Madame Laurène BOULEZ 73500 VILLARODIN BOURGET, comme délégataire en charge de son service public pour l'exploitation de l'espace de petite restauration « La Gamelle du Soldat » de la Redoute Marie-Thérèse, à compter du 01 juin 2025 et pour une durée de 3 années.
- **D'APPROUVER** le contrat de délégation de service public et l'ensemble de ses annexes,
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer le contrat de délégation de service public pour le service public pour l'exploitation de l'espace de petite restauration « La Gamelle du Soldat » de la Redoute Marie-Thérèse, à compter du 01 juin 2025 et pour une durée de 3 ans.
- **D'AUTORISER** M. le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires pour l'exécution de la présente délibération.

Fait à AVRIEUX les jour, mois, an susdits.
Au registre suivent les signatures.

La secrétaire de séance
Marie-Annick BLONDON



Le Maire,
Jean-Marc BUTTARD





N°2025-D-033

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'AVRIEUX**

Séance du 27 mai 2025

Le vingt sept mai deux mille vingt-cinq, à 18 h 00

Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc Buttard, Maire

La convocation a été envoyée en date du 19 mai 2025.

Présents : Christine Bellissand - Jean-Claude Blondon - Marie-Annick Blondon - Jean-Marc Buttard - Mellissa Guiguet - Christian Sacchi - Fabienne Sacchi

Absents : Cédric Gueho (procuration à Jean-Claude Blondon)
Adrien Kempf (procuration à Marie-Annick Blondon)
Pascal Robin (procuration à Jean-Marc Buttard)

Madame Marie-Annick Blondon a été désignée secrétaire de séance.

**NOMBRE DE
MEMBRES
EN EXERCICE : 10**

PRESENTS : 07

VOTANTS : 10

POUR : 10

CONTRE : 0

Fonctionnement de la Redoute Marie-Thérèse durant la saison estivale 2025

M. le Maire donne les informations sur le fonctionnement et sur les tarifs de la Redoute Marie-Thérèse durant la saison estivale 2025 :

Horaires d'ouverture du CIPF :

Le fort sera ouvert du vendredi 20 juin 2025 au dimanche 21 septembre 2025 inclus

- Juin et septembre : du vendredi au dimanche de 14h00 à 18h00
- Juillet/aout : tous les jours de 10h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h00

Tarifs du musée :

- Visite libre musée adulte : 4.00 € / personne
- Visite libre musée enfant de 7 à 14 ans + Plus de 65 ans + demandeurs emplois + étudiants
tarif réduit : 2.00 € / personne
- Visite guidée (individuels) : 6.00 € / personne
- Visite guidée (groupe adulte dès 10 personnes) : 5.00 € / personne
- Visite scolaire dès 10 ans : 3.00 € / enfant

La visite du fort et/ou du musée

Gratuité de la visite libre du CIPF pour les détenteurs du Pass Activités de la station de La Norma du 06/07/2025 au 28/08/2025 (selon convention).

Articles de la boutique en dépôt-vente :

Commission de 20 % retenu sur chaque produit en dépôt selon convention signée par le fort la Redoute Marie-Thérèse et le déposant.

Nouveautés boutique :

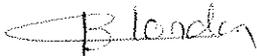
- carte postale des forts – version dessin : 1.50 € / unité
- poster Esseillon format A3 : 8.00 € / unité
- pâtes « Tisons du diable » : 3.50 € / unité

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

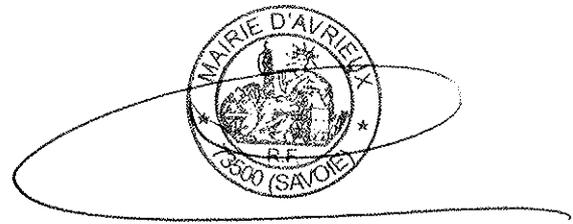
- **ADOpte** les propositions citées précédemment.

Fait à AVRIEUX les jours, mois, an susdits.
Au registre suivent les signatures.

La secrétaire de séance
Marie-Annick BLONDON



Le Maire,
Jean-Marc BUTTARD





N°2025-D-034

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'AVRIEUX**

Séance du 27 mai 2025

Le vingt sept mai deux mille vingt-cinq, à 18 h 00

Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc Buttard, Maire

La convocation a été envoyée en date du 19 mai 2025.

Présents : Christine Bellissand - Jean-Claude Blondon - Marie-Annick Blondon - Jean-Marc Buttard - Mellissa Guiguet - Christian Sacchi - Fabienne Sacchi

Absents : Cédric Gueho (procuration à Jean-Claude Blondon)
Adrien Kempf (procuration à Marie-Annick Blondon)
Pascal Robin (procuration à Jean-Marc Buttard)

Madame Marie-Annick Blondon a été désignée secrétaire de séance.

**NOMBRE DE
MEMBRES
EN EXERCICE : 10**

PRESENTS : 07

VOTANTS : 10

POUR : 10

CONTRE : 0

DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET COMMUNAL

M. le Maire présente au Conseil le résultat de la consultation lancée pour l'aménagement d'un carrefour giratoire et deux plateaux surélevés.

Compte tenu de l'augmentation du cout du projet, il propose au Conseil une décision modificative n°1 sur le budget communal, à savoir diminution de crédits de 50 000 € sur le programme « Terrain de padel » et augmentation de crédits de 50 000 € sur le programme « Giratoire ».

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité...

➤ Approuve le virement de crédit ci-après

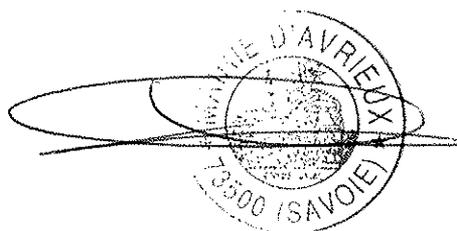
Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 21 51-203 : GIRATOIRE		50 000.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		50 000.00 €
D 23 15-202 : TERRAIN DE PADEL	50 000.00 €	
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	50 000.00 €	

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,
Jean-Marc BUTTARD

La secrétaire de séance
Marie-Annick BLONDON

Blondon





N°2025-D-035

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'AVRIEUX**

Séance du 27 mai 2025

Le vingt sept mai deux mille vingt-cinq, à 18 h 00

Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc Buttard, Maire

La convocation a été envoyée en date du 19 mai 2025.

Présents : Christine Bellissand - Jean-Claude Blondon - Marie-Annick Blondon - Jean-Marc Buttard - Mellissa Guiguet - Christian Sacchi - Fabienne Sacchi

Absents : Cédric Gueho (procuration à Jean-Claude Blondon)
Adrien Kempf (procuration à Marie-Annick Blondon)
Pascal Robin (procuration à Jean-Marc Buttard)

Madame Marie-Annick Blondon a été désignée secrétaire de séance.

**NOMBRE DE
MEMBRES
EN EXERCICE : 10**

PRESENTS : 07

VOTANTS : 10

POUR : 10

CONTRE : 0

Vente de fleurs

M. le Maire propose de reconduire l'opération « vente de fleurs » à tarif préférentiel pour les habitants de la Commune, afin de favoriser l'embellissement du village.

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré...**

- **DECIDE** d'acquérir des fleurs afin de pouvoir organiser cette vente ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2025 ;
- **FIXE** les tarifs suivants par pot :

Pétunia/Lobellia/ Bégonia	0,30 €
Verveine/ Ipomee	1,20 €
Géranium	1,20 €
Coreopsis/Gaura	1,20 €
Callibrachoa/Lobularia	1,20 €
Zinnia	1,20 €
- **CHARGE** M. le Maire et Monsieur le Receveur Municipal, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

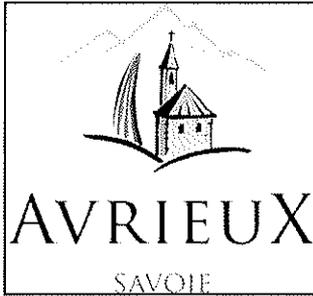
« Pour extrait conforme au registre »

Le Maire,
Jean-Marc BUTTARD

La secrétaire de séance
Marie-Annick BLONDON

Blondon





N°2025-D-036

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'AVRIEUX**

Séance du 27 mai 2025

Le vingt sept mai deux mille vingt-cinq, à 18 h 00

Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc Buttard, Maire

La convocation a été envoyée en date du 19 mai 2025.

Présents : Christine Bellissand - Jean-Claude Blondon - Marie-Annick Blondon - Jean-Marc Buttard - Mellissa Guiguet - Christian Sacchi - Fabienne Sacchi

Absents : Cédric Gueho (procuration à Jean-Claude Blondon)
Adrien Kempf (procuration à Marie-Annick Blondon)
Pascal Robin (procuration à Jean-Marc Buttard)

Madame Marie-Annick Blondon a été désignée secrétaire de séance.

**NOMBRE DE
MEMBRES
EN EXERCICE : 10**

PRESENTS : 07

VOTANTS : 10

POUR : 10

CONTRE : 0

LOCATION PRECAIRE ANCIEN LOCL BIBLIOTHEQUE

M. le Maire rappelle au Conseil municipal la demande formulée par Madame Guelen pour la location de l'ex local bibliothèque, à côté de l'église. Il propose de fixer le loyer à 100 euros mensuellement et que l'eau et l'électricité soit à la charge du locataire ainsi que la souscription d'une assurance locative.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

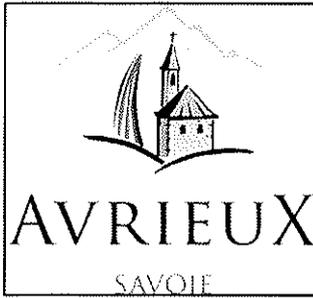
- **FIXE** le montant du loyer mensuel à 100 euros
- **DIT** que l'eau et l'électricité seront à la charge du locataire ainsi que l'assurance locative.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus.

La secrétaire de séance
Marie-Annick BLONDON

Le Maire,
Jean-Marc BUTTARD





N°2025-D-037

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'AVRIEUX**

Séance du 27 mai 2025

Le vingt sept mai deux mille vingt-cinq, à 18 h 00

Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc Buttard, Maire

La convocation a été envoyée en date du 19 mai 2025.

Présents : Christine Bellissand - Jean-Claude Blondon - Marie-Annick Blondon
- Jean-Marc Buttard - Mellissa Guiguet - Christian Sacchi - Fabienne Sacchi

Absents : Cédric Gueho (procuration à Jean-Claude Blondon)
Adrien Kempf (procuration à Marie-Annick Blondon)
Pascal Robin (procuration à Jean-Marc Buttard)

Madame Marie-Annick Blondon a été désignée secrétaire de séance.

**NOMBRE DE
MEMBRES
EN EXERCICE : 10**

PRESENTS : 07

VOTANTS : 10

POUR : 10

CONTRE : 0

**DOSSIER LA HAUTE RENETTE
Société SANSTETHO / COMMUNE D'AVRIEUX**

M. le Maire rapporte au Conseil municipal la note d'analyse rédigée par Maître Dubouchet, conseil de la commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

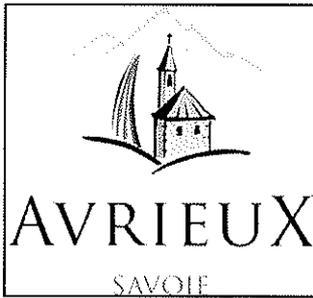
- **ACCEPTE** la proposition de règlement amiable du dossier par le versement à la société Sanstetho d'une indemnité globale et forfaitaire de 100 000 €.
- **DIT** que les crédits sont prévus au budget 2025

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,
Jean-Marc BUTTARD

La secrétaire de séance
Marie-Annick BLONDON





N° 2025-D-038

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'AVRIEUX**

Séance du 27 mai 2025

Le vingt sept mai deux mille vingt-cinq, à 18 h 00

Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc Buttard, Maire

La convocation a été envoyée en date du 19 mai 2025.

Présents : Christine Bellissand - Jean-Claude Biondon - Marie-Annick Blondon - Jean-Marc Buttard - Christian Sacchi - Fabienne Sacchi – Pascal Robin

Absents : Mellissa Guiguet (procuration à Christine Bellissand)
Adrien Kempf (procuration à Marie-Annick Blondon)
Cédric Guého (procuration à Jean-Marc Buttard)

Madame Marie-Annick Blondon a été désignée secrétaire de séance.

**NOMBRE DE
MEMBRES
EN EXERCICE : 10**

PRESENTS : 07

VOTANTS : 10

POUR : 10

CONTRE : 0

Régularisation foncière parcelle A366

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que suite au projet de réhabilitation de la place du presbytère, les différentes mesures de bornage ont permis de mettre en évidence une discordance entre la limite foncière de propriété de Mme et M Christian PALMANO et la limite de fait de l'ouvrage public.

Un Procès-verbal concourant à la délimitation de la propriété des Personnes Publiques a été dressé par M. Jean DUPONT, Géomètre-Expert au sein du Cabinet GE-ARC, en date du 13 février 2025, et un arrêté d'alignement a été rédigé, notifié au riverain et publié le 19 février 2025.

La limite de fait de l'ouvrage public à usage de voie communale et espace paysagé adjacent est constatée suivant les lignes A.402-359-347-334-A.403-335.

Une régularisation foncière est donc à prévoir.

Le Conseil municipal, ayant ouï le Maire en son exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** la régularisation foncière ;
- **DIT** que la parcelle A366 sera divisée en 2 nouvelles parcelles numérotées 3524 et 3525
 - La parcelle 3524 pour 0a72ca est destinée à rester propriété de la commune d'Avrieux ;
 - La parcelle 3525 pour 0a33ca est destinée à être cédée à Mme Sylvie PALMANO ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document correspondant.

Fait à Avrieux, les jour, mois, an susdits.

Le secrétaire de séance
Marie-Annick BLONDON

Le Maire,
Jean-Marc BUTTARD

